



LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit aux Canadiens l'information la plus récente sur le rendement de la Société en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* »), ainsi que des renseignements à jour sur ses efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité, de transparence et de responsabilisation. Pour connaître l'éventail complet des activités et des rapports de la Société en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter le [site web](#) de CBC/Radio-Canada.

1. CBC/RADIO-CANADA RÉCOLTE LE PRIX D'EXCELLENCE AU CONCOURS 2013 DES MEILLEURS RAPPORTS D'ENTREPRISE

Le 4 décembre 2013, les Comptables professionnels agréés du Canada ont remis le [Prix d'excellence au Concours 2013 des meilleurs rapports d'entreprise](#)¹ à CBC/Radio-Canada pour son [Rapport annuel 2011-2012](#). CBC/Radio-Canada est honorée d'avoir obtenu cette reconnaissance. Décernés tous les ans depuis plus de 60 ans, les prix du Concours des meilleurs rapports d'entreprise sont prestigieux et convoités à l'échelle nationale. Ils viennent souligner les meilleures pratiques en matière de reddition de comptes et honorent les entreprises et les sociétés d'État canadiennes.

Entièrement produit à l'interne, le Rapport annuel 2011-2012 a permis aux Canadiens d'en apprendre plus sur le rendement de CBC/Radio-Canada par rapport à sa Stratégie 2015 et à la concurrence de l'industrie. La Société a également répondu à toutes les nouvelles exigences en matière de rapports établies par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi qu'à celles imposées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en ce qui a trait au rapport de gestion.

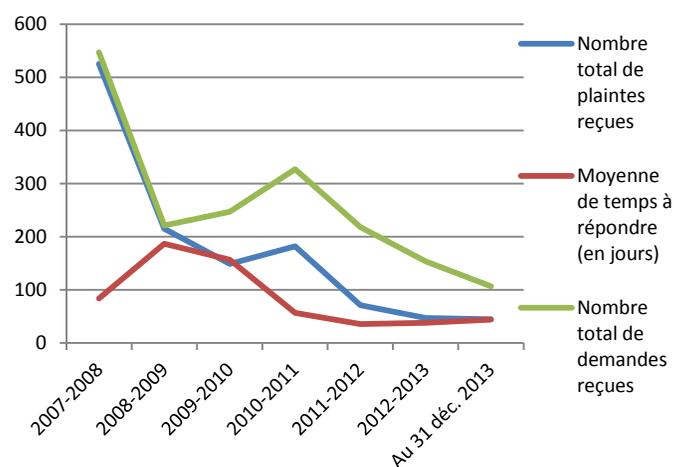
2. STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

Depuis 2007, date à laquelle CBC/Radio-Canada a été assujettie à la *Loi*, la Société a reçu un total de 1 816 demandes et publié 123 943 pages d'information². Une grande partie de ces documents, ainsi que des documents relatifs aux réunions du Conseil d'administration et aux frais de déplacement et de représentation, sont disponibles sur son [site web](#).

Faits saillants

Le tableau suivant fait état du rendement de CBC/Radio-Canada en matière de conformité à la *Loi* :

Résultats en date du 31 décembre 2013



¹ Prix d'excellence : Grandes sociétés d'État fédérales

² Au 31 décembre 2013



Délai de réponse

La *Loi* stipule que les organisations concernées doivent répondre aux demandes d'information dans les 30 jours, à moins d'aviser les demandeurs qu'il faudra plus de temps pour fournir une réponse³.

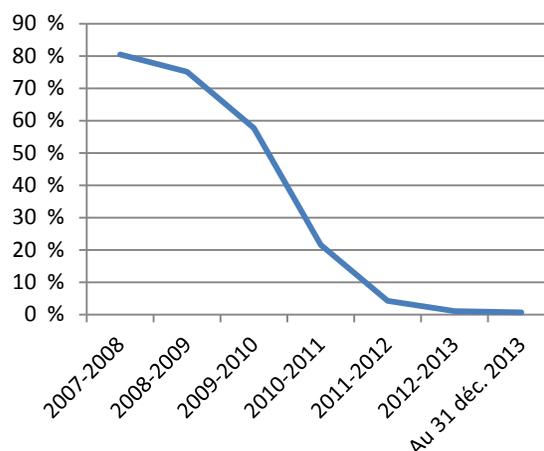
Au cours du troisième trimestre de 2013-2014 :

- Le délai moyen de réponse a été de 44 jours, soit légèrement plus rapide que les 49 jours du deuxième trimestre. Dans 7 des 121 dossiers réglés, la Société a pris des prorogations de délai de plus de 80 jours pour résoudre des dossiers complexes et volumineux ou pour consulter des tierces parties. Par exemple dans un cas, l'examen de 11 000 pages de documentation a requis un total de 180 jours de traitement. Dans trois autres cas, la Société était tenue de consulter 23 tierces parties différentes. Sans ces sept dossiers, le délai moyen de réponse serait de 37 jours.
- Jusqu'à présent, la Société a passé en revue plus de 28 000 pages, déjà plus que les 21 000 pages examinées au cours du dernier exercice financier.
- Huit nouvelles plaintes ont été adressées au Commissariat à l'information, ce qui porte le total à 45 plaintes.
- CBC/Radio-Canada a reçu 49 nouvelles demandes, ce qui porte le total à 107.

Taux de présomption de refus

On présume que les demandes d'information auxquelles on ne répond pas dans les délais prévus par la *Loi* ont fait l'objet d'un refus. CBC/Radio-Canada a réduit son taux de présomption de refus de 1,1 % à 0,7 % pour les trois premiers trimestres de 2013-2014.

Taux de présomption de refus



Nombre de plaintes en suspens

En novembre 2011, la Cour d'appel fédérale a apporté des clarifications au sujet de la compétence du Commissariat à l'information relativement au paragraphe 68.1 de la *Loi*⁴, et CBC/Radio-Canada poursuit ses efforts avec le Commissariat à l'information pour réduire le nombre de plaintes en suspens.

Toutes les plaintes, même celles qui remontent à 2007, sont analysées à la lumière des lignes directrices adoptées par CBC/Radio-Canada en 2010. En vertu de cette nouvelle approche, un nombre important de plaintes ont été réglées grâce à la communication de plus d'information aux demandeurs.

Depuis 2007, la Société a reçu un total de 1 233 plaintes. Jusqu'à présent, quelque 174 cas sont toujours en traitement par le Commissariat à l'information. CBC/Radio-Canada est satisfaite des progrès accomplis jusqu'à présent avec le Commissariat, et elle s'est engagée à régler les demandes en suspens le plus rapidement possible.

3. INFORMER LES CANADIENS

Documents rendus publics récemment

- [Rapport financier du deuxième trimestre 2013-2014](#)
- [Rapport annuel de l'ombudsman des Services anglais 2012-2013](#)
- [Rapport annuel de l'ombudsman des Services français 2012-2013](#)

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html>

⁴ <http://decisions.fca-caf.gc.ca/site/fca-caf/decisions/fr/item/37331/index.do>